



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 17234

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le report de l'inscription a l'ordre du jour de la derniere session du projet de loi relatif a l'allocation dependance. De nombreuses associations de retraites denoncent cette attitude qui reduit a neant les espoirs de nombreuses familles a revenus modestes, confrontees a des difficultes financieres insupportables du fait de l'etat de dependance d'un parent proche. Il lui rappelle que la situation des personnes agees dependantes est un probleme de societe qui necessite un effort accru de la solidarite nationale et lui demande en consequence de prendre des mesures rapides en vue de venir en aide a cette population.

Texte de la réponse

Le depot du projet de loi portant creation d'une allocation dependance n'a pas ete retenu lors de la session de printemps par le Gouvernement, compte tenu de l'importance des questions non resolues. A l'issue d'une concertation menee aupres des partenaires sociaux, du Comite national des retraites et des personnes agees et de l'Association des presidents des conseils generaux, il est en effet apparu que les conditions n'etaient pas reunies pour qu'une allocation specifique soit creee des le 1er janvier 1995. D'une part, la reaffectation des sommes inscrites au budget des departements, et aujourd'hui consacrees a la dependance, posait des problemes techniques tres difficiles, alors meme qu'une operation de clarification des relations financieres entre l'Etat et les collectivites locales est en cours et n'a pas ete encore menee a son terme. D'autre part, le Gouvernement a estime inopportun d'instituer, en l'etat actuel des choses, le prelevement supplementaire qui aurait ete indispensable au financement de la nouvelle allocation. Cependant, le Gouvernement envisage de lancer des experimentations dans plusieurs departements, dont l'objet sera de mettre enplace une coordination effective entre les differents acteurs institutionnels concernes, et notamment les departements, a qui l'action sociale en direction des personnes agees a ete confiee par les lois de decentralisation, les autres collectivites locales et les organismes de securite sociale. Ces experimentations sont necessaires pour mieux apprehender les difficultes liees a la mise en place d'un nouveau mecanisme de prise en charge de la dependance.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17234

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3834

Réponse publiée le : 12 septembre 1994, page 4576